



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 17 août 2021
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi et vidéoconférence
ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BILODEAU Michel, représentant de Bromont
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAILLANCOURT Denis, représentant de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Est absente : DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont présents une partie de la séance : monsieur Maxime Roy, chef de division – opérations du Service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et St-Alphonse-de-Granby, madame Mariève Lebrun, coordonnatrice aux communications et à l'attraction, de même que madame Mélanie Thibault, coordonnatrice des services de transport.

Le journaliste Claude Hébert est également présent en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 7 juillet 2021
4. Présentation de la mosaïque de photos du conseil 2021
5. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 21 juin 2021
 - 5.1. Adoption du programme de l'action 13
 - 5.2. Adoption du programme de l'action 18
 - 5.3. Demande de modification au schéma de couverture de risques
 - 5.4. Demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec
6. Présentation d'une boutique en ligne pour des objets promotionnels de Brome-Missisquoi
 - 6.1. Présentation d'une initiative en lien avec la Coopérative Bois d'exception de Frelighsburg
7. Actualités du CLD
 - 7.1. Grand rendez-vous économique Brome-Missisquoi le 25 octobre
 - 7.2. Intention de la MRC de signifier l'importance de maintenir la collection des véhicules hippomobiles de M. Paul Bienvenu sur le territoire de Bromont
8. Paiement au CLD d'une partie de la subvention 2021 du FRR - Volet 2 - 1^{er} versement de 25 %
9. Transport collectif
 - 9.1. Rapport du comité service de transport adapté et collectif du 17 juin 2021
 - 9.2. Approbation du rapport d'exploitation 2020 du programme d'aide au développement du transport collectif en milieu rural
 - 9.3. Adoption du plan de développement en transport collectif - 2021
 - 9.4. Demande d'aide financière au programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
 - 9.5. Autorisation de lancer un appel d'offres public – Service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par taxi



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.6. Autorisation de lancer un appel d'offres public – Service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et minibus
- 9.7. Modification d'un contrat de transport par autobus
10. COVID-19
 - 10.1. État de la situation au 17 août 2021
11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 11 août 2021
 - 11.1. Demandes de modification du schéma d'aménagement et de développement
 - 11.1.1 Farnham - Modification des limites de l'affectation « industrielle régionale »
 - 11.1.2 Dunham - Agrandissement de l'affectation « Site d'enfouissement régional (SER) »
 - 11.2. Certificats de conformité
 - 11.2.1 Certificat de conformité – Règlement 1037-23-2021 – Ville de Bromont
 - 11.2.3 Certificat de conformité – Règlement 226-08-16 – Canton de Bedford
 - 11.2.3 Certificat de conformité – Résolution 362-07-2021 – Ville de Cowansville
 - 11.2.4 Certificat de conformité – Résolution 360-07-2021 – Ville de Cowansville
 - 11.2.5 Certificat de conformité – Règlement 1840-08-2021 – Ville de Cowansville
 - 11.2.6 Certificat de conformité – Règlement 1841-29-2021 – Ville de Cowansville
 - 11.2.7 Certificat de conformité – Règlement 1841-30-2021 – Ville de Cowansville
 - 11.2.8 Certificat de conformité – Règlement 1840-09-2021 – Ville de Cowansville
 - 11.2.9 Certificat de conformité – Règlement 1841-28-2021 – Ville de Cowansville
 - 11.2.10 Certificat de conformité – Règlement 595-2 – Ville de Lac-Brome
 - 11.2.11 Certificat de conformité – Règlement 2021-05303 – Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge
 - 11.2.12 Certificat de conformité – Règlement 115-15-2020 – Ville de Sutton
 - 11.2.13 Certificat de conformité – Résolution 2021-07-281 – Ville de Sutton
 - 11.2.14 Certificat de conformité – Règlement 458-56 – Ville de Farnham
 - 11.2.15 Certificat de conformité – Règlement 594-2 – Ville de Farnham
 - 11.2.16 Certificat de conformité – Règlement 699-21-020 – Ville de Bedford
 - 11.2.17 Certificat de conformité – Règlement 736 – Ville de Bedford
 - 11.2.18 Certificat de conformité – Règlement 701-21-6 – Ville de Bedford
 - 11.3. Propagation d'une plante exotique envahissante : la Renouée Japonaise
12. Certificats de conformité hors comité
 - 12.1. Certificat de conformité – Règlement 702-21-8 – Ville de Bedford
13. Nomination services professionnels : Branche 44 du cours d'eau Morpions
14. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 7 juillet 2021
15. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 4 août 2021
 - 15.1. Octroi du mandat pour des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Castors
 - 15.2. Rapport détaillé des revenus et dépenses au 30 juin 2021
 - 15.3. Comptes à payer au 4 août 2021
 - 15.4. Mode de tenue des réunions des comités et du conseil pour la période postpandémique
 - 15.5. Entérinement de l'autorisation de signature de l'avenant 11 du programme aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
 - 15.6. Évaluation – Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2022 au 1^{er} novembre 2021
 - 15.7. Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham
16. Dépôt du rapport du comité consultatif pour les services de santé dans Brome-Missisquoi du 10 mai 2021
17. Ressources humaines : autorisation de lancer un concours pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en évaluation foncière
18. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil, le cas échéant
19. Suivi de l'intégration de la MRC dans la région administrative de l'Estrie
20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'août et de septembre 2021
21. Correspondance
22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

322-0821

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite n'a été reçue des citoyens.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Par ailleurs, une citoyenne de la municipalité du Canton de Bedford, présente physiquement à la séance, s'informe du mode de tenue des séances du conseil des municipalités de la MRC dans le contexte des allègements liés à la COVID-19. À tour de rôle et à la demande du préfet, les maires et représentants* informent la citoyenne du mode de tenue actuel des séances de leurs municipalités respectives :

- Abercorn: téléconférence
- Bedford (Canton): téléphone
- Bedford (Ville): présentiel
- Bolton-Ouest: téléconférence / en ligne
- Brigham: présentiel
- Brome: hybride
- Bromont: présentiel
- Cowansville: présentiel
- Dunham: téléconférence
- Farnham: présentiel
- Frelighsburg: présentiel
- Lac-Brome: présentiel
- Notre-Dame-de-Stanbridge: présentiel
- Pike River: présentiel
- Saint-Armand: présentiel
- Sainte-Sabine: présentiel
- Saint-Ignace-de-Stanbridge: présentiel
- Stanbridge East: téléconférence
- Stanbridge Station: présentiel
- Sutton: présentiel

* *Aucun représentant de la municipalité d'East Farnham ne participe à la séance.*

Le préfet souligne notamment la souveraineté de chaque conseil municipal pour définir le meilleur moyen de tenir ses séances, lesquelles doivent être tenues en fonction des décrets gouvernementaux.

323-0821

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2021 et de la séance extraordinaire du 7 juillet 2021 tels que rédigés.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DE LA MOSAÏQUE DE PHOTOS DU CONSEIL 2021

Monsieur Desmarais présente la mosaïque de photos du conseil 2021 aux membres du conseil. Les membres du conseil sont invités à indiquer leur intérêt pour acquérir une reproduction.

RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 21 JUIN 2021

Monsieur Maxime Roy, en remplacement du coordonnateur en sécurité incendie, présente le rapport du comité régional de sécurité incendie et civile, lequel s'est tenu le 21 juin 2021.

324-0821

ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ACTION 13 : ÉLABORER ET TRANSMETTRE AUX MUNICIPALITÉS UN PROGRAMME D'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS SELON LES DISPOSITIONS CONTENUES AU CHAPITRE 7 DU PRÉSENT SCHEMA - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le programme de l'action 13, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, visant l'inspection des risques plus élevés tel que présenté, incluant la modification proposée.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
325-0821

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DU PROGRAMME DE L'ACTION 18 : ÉLABORER ET TRANSMETTRE AUX
MUNICIPALITÉS UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PUBLIC SELON LES
DISPOSITIONS CONTENUES AU CHAPITRE 7 DU PRÉSENT SCHÉMA - PRÉSENTATION
ET ADOPTION DU PROGRAMME**

**IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le programme de l'action 18, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, visant le programme de sensibilisation du public tel que présenté.

ADOPTÉ

326-0821

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie formulée par le conseil de Ville de Bromont pour y inclure le nouveau bâtiment érigé au sommet du mont Brome;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par le coordonnateur en sécurité incendie visant à vérifier si des situations similaires étaient présentes notamment dans d'autres secteurs de la MRC;

CONSIDÉRANT que les bâtiments sur l'île Eagle dans le lac Brome présentent un enjeu d'accès restreint similaire au bâtiment au sommet du mont Brome et seront, par conséquent, ajoutés à la demande;

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter un périmètre d'accès restreint avec temps d'accès variable aux bâtiments concernés;

CONSIDÉRANT les ajustements de texte nécessaires afin d'inclure le nouveau périmètre d'accès restreint;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'accepter les propositions de modifications au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

De permettre au coordonnateur en sécurité incendie, monsieur Jean-Philippe Lagacé, d'entreprendre les démarches afin de modifier celui-ci, notamment auprès du *ministère de la Sécurité publique*.

ADOPTÉ

327-0821

**DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT POUR LES
SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les municipalités ont à coeur d'assurer la sécurité de leurs citoyens et de fournir un service en sécurité incendie optimal en fonction des moyens dont elles disposent;

CONSIDÉRANT qu'avec la mise en place du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les municipalités ont réalisé des investissements importants afin d'atteindre les objectifs fixés et répondre aux exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT que les fonds alloués dans le cadre des programmes d'aide financière existants pour la sécurité incendie (formation et construction/rénovation de casernes) sont limités et ne permettent pas de soutenir l'ensemble des municipalités du Québec à la hauteur des dépenses estimées et des investissements à réaliser;

CONSIDÉRANT qu'en parallèle, les responsabilités déléguées par le gouvernement aux municipalités et la pression financière qui en découle s'accroissent constamment;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que les services et les régies de sécurité incendie (SSI/régies) municipaux doivent répondre à un volume et une diversité d'appels croissants avec des moyens financiers limités;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité incendie* et les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ont presque 20 ans et ne reflètent plus la réalité des services de sécurité incendie et des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC partage des préoccupations grandissantes par rapport aux enjeux financiers liés à la sécurité incendie et à l'avenir de leur SSI/régie;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi tient également à demander que les révisions des orientations soient complétées d'ici la fin de l'année et que le soutien financier majoré tienne compte des orientations révisées;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité régional de sécurité incendie et civile lors de sa rencontre du 21 juin 2021;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 2021-04-082 de la MRC de Papineau.

De demander au gouvernement du Québec d'augmenter de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie.

De demander au gouvernement du Québec d'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec.

De demander également au gouvernement de définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbeault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de Brome-Missisquoi et ministre, madame Isabelle Charest, à l'UMQ et à la FQM, de même qu'à la MRC de Papineau.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION D'UNE BOUTIQUE EN LIGNE POUR DES OBJETS PROMOTIONNELS DE BROME-MISSISQUOI

Madame Mariève Lebrun, responsable des communications, présente la boutique en ligne pour les objets promotionnels de la campagne « *Fais le move* » de la MRC Brome-Missisquoi.

PRÉSENTATION D'UNE INITIATIVE EN LIEN AVEC LA COOPÉRATIVE BOIS D'EXCEPTION DE FRELIGHSBURG

Madame Lebrun présente une initiative en lien avec la Coopérative bois d'exception de Frelighsburg. Il s'agit de très belles planches à découper fabriquées avec du bois local avec le logo de la campagne d'attractivité.

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.



N° de résolution
ou annotation

328-0821

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

GRAND RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUE BROME-MISSISQUOI LE 25 OCTOBRE

Monsieur Beauchamp présente le grand rendez-vous économique Brome-Missisquoi. L'événement se tiendra le 25 octobre de 13 h à 19 h au Château Bromont.

**INTENTION DE LA MRC DE SIGNIFIER L'IMPORTANCE DE MAINTENIR LA
COLLECTION DES VÉHICULES HIPPOMOBILES DE
M. PAUL BIENVENU SUR LE TERRITOIRE DE BROMONT**

CONSIDÉRANT que monsieur Paul Bienvenu, citoyen de Bromont, collectionne des véhicules hippomobiles depuis plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT que la collection des véhicules hippomobiles de M. Bienvenu est la plus grande collection en Amérique du Nord et une des plus importantes à travers le monde;

CONSIDÉRANT qu'une partie importante de la collection de M. Bienvenu a été cédée au Musée de la civilisation du Québec;

CONSIDÉRANT que la collection des véhicules hippomobiles de M. Bienvenu représente une richesse collective à préserver faisant partie du patrimoine mondial;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont et la région de Brome-Missisquoi entretiennent une relation particulière et séculaire avec la vocation et les sports équestres et qu'il s'agit d'une des entités propres et distinctives qualifiant la communauté;

CONSIDÉRANT que le Musée de la civilisation du Québec devra déménager la collection à brève échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont et la MRC désirent collaborer avec le Musée de la civilisation du Québec pour maintenir la collection sur son territoire, la sécuriser, la mettre en valeur et la rendre accessible aux Québécois, Canadiens et visiteurs étrangers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont et la MRC invitent le Musée de la civilisation du Québec et le gouvernement du Québec à considérer et évaluer les options de transfert, ainsi que la réalisation d'un plan d'affaires pour le maintien de la collection sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont et la MRC confirment qu'elles veulent travailler en étroite collaboration afin d'entreprendre les démarches requises pour concrétiser ce projet d'envergure;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations 1 (affirmer l'identité culturelle régionale) et 5 (favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel) de la Politique culturelle de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet répond au chantier prioritaire 5 (Développement touristique et culturel) de la Planification stratégique de développement durable 2017-2032 de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation sur la préservation et la valorisation du patrimoine de la Politique culturelle de la Ville de Bromont;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation de développer le territoire de manière durable du Plan de développement durable de la Ville de Bromont;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior, à transmettre une lettre d'intention au directeur général du Musée de la civilisation, du Québec, à la ministre de la Culture et des Communications et à la députée et ministre de Brome-Missisquoi pour leur signifier l'importance de ce projet visant à maintenir la collection des véhicules hippomobiles de M. Paul Bienvenu sur le territoire de Bromont.



N° de résolution
ou annotation

329-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'entreprendre, en collaboration avec la Ville de Bromont, les démarches pour évaluer les options de transfert et la réalisation d'un plan d'affaires pour ce projet.

ADOPTÉ

PAIEMENT AU CLD D'UNE PARTE DE LA SUBVENTION 2021 DU FRR - VOLET 2 : **1^{ER} VERSEMENT DE 25%**

**II EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement au CLD d'une partie de la subvention 2021 du FRR - Volet 2 (1^{er} versement de 25 %) au montant de 141 292,75 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

TRANSPORT COLLECTIF

RAPPORT DU COMITÉ SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF **DU 17 JUIN 2021**

Madame Mélanie Thibault présente le rapport du comité service de transport adapté et collectif du 17 juin 2021.

330-0821

APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION 2020 DU PROGRAMME D'AIDE AU **DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL**

CONSIDÉRANT que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif exigent la production d'un rapport d'exploitation;

CONSIDÉRANT que le rapport d'exploitation de l'année 2020 est basé sur les résultats financiers de l'analyse du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'approuver le rapport d'exploitation de l'année 2020, tel que présenté séance tenante, afin de répondre aux exigences des modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif et d'en transmettre une copie au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

331-0821

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF – 2021

CONSIDÉRANT que le dépôt du plan de développement du transport collectif doit joindre la demande d'aide du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que le plan de développement 2021 s'inscrit dans la continuité du plan de développement adopté le 18 août 2020 par la résolution 404-0820, il n'est donc pas jugé nécessaire d'effectuer une mise à jour;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De transmettre au ministère des Transports du Québec pour l'année 2021 le plan de développement du transport collectif adopté en 2020.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

332-0821

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU
TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)**

CONSIDÉRANT le souhait de déposer une demande d'aide financière au programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements prévus pour 2021 est de 40 500;

CONSIDÉRANT que la MRC estime les revenus d'usagers à 70 625 \$, sa contribution à 151 055 \$, la contribution du MTQ à 275 000 \$ du programme d'aide au développement des transports collectifs (PADTC-volet II), l'affectation d'un montant de 17 645 \$ provenant des surplus accumulés pour un total des revenus de 514 325 \$ en transport collectif pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que, la MRC estime les dépenses d'autobus à 233 639 \$, les dépenses de taxis à 87 500 \$ et les dépenses administratives à 163 003 \$, des dépenses en développement à 29 383 \$ et des immobilisations pour 800 \$ pour un total des dépenses de 514 325 \$ en transport collectif pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les dépenses prévues et le montage financier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De demander au ministère des Transports du Québec la somme de 275 000 \$ dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pour l'exploitation du service de transport collectif pour l'année 2021.

ADOPTÉ

333-0821

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC –
SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ET DE TRANSPORT ADAPTÉ
DE PERSONNES PAR TAXI**

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un appel d'offres dans le cadre du service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par taxi pour l'ensemble du territoire desservi ;

CONSIDÉRANT que la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* a apporté quelques changements à l'industrie du taxi notamment par les mesures suivantes:

1. l'abolition des agglomérations de taxi, permettant ainsi aux chauffeurs d'offrir des services de transport partout au Québec;
2. l'allégement des démarches administratives, notamment par le retrait des plaques T;
3. des exigences uniformes pour devenir chauffeur qualifié en vertu de la Loi, notamment une formation obligatoire et la vérification des antécédents judiciaires;
4. des exigences uniformes pour qu'une automobile puisse être utilisée pour offrir du transport rémunéré de personnes;
5. l'introduction de pratiques et de technologies innovantes favorisant le recours à des applications mobiles;
6. l'introduction d'un régime de répondants ayant la responsabilité d'assurer la surveillance des chauffeurs et des automobiles inscrits auprès d'eux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

334-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, dans le cadre du service de transport de personnes par taxi (adapté et collectif).

ADOPTÉ

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ET DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES PAR AUTOBUS ET MINIBUS

CONSIDÉRANT le Règlement n° 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un appel d'offres public dans le cadre du service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et minibus pour l'ensemble du territoire desservit;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, dans le cadre du service de transport de personnes par autobus et minibus (adapté et collectif).

ADOPTÉ

335-0821

MODIFICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT PAR AUTOBUS

CONSIDÉRANT que la MRC désire procéder à l'ajout d'un autobus au Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par autobus avec Les Transports scolaires Viens, afin d'améliorer le service dispensé actuellement par des taxis;

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier le Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par autobus (1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019) ratifié le 27 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que le Contrat est dans sa dernière année d'option;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette modification est de maintenir une saine gestion financière, tout en offrant un service de qualité aux usagers du service de transport adapté et collectif, en réduisant la rémunération initialement applicable au Contrat pour l'ajout de véhicules et en limitant les conditions qui y sont associées.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :**

Que la MRC autorise les modifications prévues à l'Addenda 2 du Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par autobus (1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019) ratifié le 27 janvier 2016 avec Les Transports scolaires Viens, présenté séance tenante. Les modifications ayant pour objectif de prévoir spécifiquement les modalités applicables à l'ajout d'un autobus sur la liaison entre Farnham et Cowansville pour tenir compte des besoins du service;

Que la MRC autorise les dépenses supplémentaires au Contrat pour un montant estimatif de 24 500 \$;

D'autoriser la signature de l'Addenda 2, en lien avec le Contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par autobus (1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019) ratifié le 27 janvier 2016 avec Les Transports scolaires Viens, par le préfet monsieur Patrick Melchior et le directeur général monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 17 AOÛT 2021

Monsieur Melchior et monsieur Desmarais font l'état de la situation de la COVID-19 au 17 août 2021.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 11 AOÛT 2021

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 11 août dernier.

336-0821

**DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT – FARNHAM - MODIFICATION DES LIMITES DE L'AFFECTATION
« INDUSTRIELLE RÉGIONALE »**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu la résolution 2021-356 de la Ville de Farnham lui demandant d'entreprendre les démarches de modification du schéma d'aménagement et de développement en vue de modifier la délimitation de la grande affectation « Urbanisation – Industrielle régionales » afin d'exclure les lots 5 458 902, 4 446 715 et 6 370 435 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet vise à permettre un usage mixte (commercial et résidentiel) pour ces lots;

CONSIDÉRANT que l'affectation « Urbanisation – Industrielle régionale » est présente au schéma d'aménagement et de développement depuis 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser l'affectation du territoire « Urbanisation – Industrielle régionale » en fonction des besoins actuels et futurs de la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la présente demande nécessite une actualisation du bilan de la gestion de l'urbanisation pour les usages résidentiels, commerciaux et industriels, et ce, en collaboration avec la Ville de Farnham;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'accueillir favorablement la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Farnham.

De mandater le personnel de la MRC afin d'entamer les démarches nécessaires pour mener à bien le présent dossier.

D'indiquer à la Ville de Farnham qu'elle devra collaborer étroitement avec le personnel de la MRC dans la construction de l'argumentaire à déposer aux ministères.

ADOPTÉ

337-0821

**DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT – DUNHAM - AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION
« SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL (SER) »**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu la résolution 270-21 de la Ville de Dunham lui demandant d'entreprendre les démarches de modification du schéma d'aménagement et de développement en vue de permettre le projet d'agrandissement de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM);

CONSIDÉRANT que la RIGMRBM a acquis le lot 3 800 042 à Dunham en vue d'y exercer des usages reliés à la gestion des matières résiduelles à long terme;

CONSIDÉRANT que ce lot est adjacent à la propriété actuelle de la RIGMRBM située dans l'affectation du territoire Site d'enfouissement régional (SER);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que les limites de l'affectation du territoire Site d'enfouissement régional (SER) ne correspondent plus à la totalité de la propriété de la Régie tant sur le territoire de la Ville de Dunham que de la Ville de Cowansville;

CONSIDÉRANT que l'encadrement régional actuel de cette affectation du territoire mérite de se coller davantage à la vision et aux activités actuelles et futures de la RIGMRBM;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'accueillir favorablement la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Dunham.

De mandater le personnel de la MRC afin d'entamer les démarches nécessaires pour mener à bien le présent dossier.

D'indiquer à la Ville de Dunham, à la Ville de Cowansville et à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi qu'elles devront collaborer étroitement avec le personnel de la MRC dans la construction de l'argumentaire à déposer aux différents ministères.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

338-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-23-2021 – VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 7 juillet le règlement 1037-23-2021 modifiant le règlement de zonage 1037-2017;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les grilles des spécifications de l'aire de paysage PDA3 de la sortie 78 et les normes concernant la longueur maximale d'une allée d'accès;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-23-2021 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

339-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 226-08-16 – CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que le Canton de Bedford a transmis à la MRC le 14 juillet le règlement 226-08-16 modifiant le règlement de zonage 226-08 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser l'usage R4 – Résidentiel mixte et l'usage commercial C1-2 – Service personnel dans la zone C-15;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 226-08-16 du Canton de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

340-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 362-07-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 8 juillet la résolution 362-07-2021 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 1881;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à ajouter un logement au 105, rue Eccles sur le lot 3 357 248, et ce, sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 362-07-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

341-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 360-07-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 8 juillet la résolution 360-07-2021 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 1881;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser un projet d'occupation pour une entreprise de réparation, d'entretiens et de vente de motos au 106, rue Dean sur le lot 3 799 376, et ce, sous certaines conditions;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 360-07-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

342-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1840-08-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 8 juillet le règlement 1840-08-2021 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 1840;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier le plan d'affectation des sols du secteur de la rue Nord;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1840-08-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

343-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-29-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 8 juillet le règlement 1841-29-2021 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur de la rue du Nord et de la rue du Sud (route 202) soit la zone Cc-2;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-29-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

344-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-30-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 août le règlement 1841-30-2021 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à créer la zone Raa-13, dans le secteur de la rue Vilas et d'encadrer certaines normes de stationnement pour les écoles publiques;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-30-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

345-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1840-09-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 août le règlement 1840-09-2021 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 1840;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier le plan d'affectation des sols du secteur de la rue Québec et de la rue Jean-Paul-Lemieux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1840-09-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

346-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-28-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 6 août le règlement 1841-28-2021 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les limites de la zone résidentielle Raa-3 et de la zone récréative RECb-13 du secteur des rues de Québec et Jean-Paul-Lemieux, et de modifier les usages prohibés dans le parc industriel;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1841-28-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

347-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 595-2 – VILLE DE LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 28 juin le règlement 595-2 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 595;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à apporter une modification au programme particulier d'urbanisme (PPU) afin de modifier les usages autorisés à l'intérieur de l'Aire 9 : publique - institutionnelle et historique ce qui permettra l'implantation d'un bâtiment multifamilial de moins de 20 unités;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 595-2 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

348-0821

349-0821

350-0821

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2021-05303 –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 19 juillet le règlement 2021-05303 modifiant le règlement de zonage 2008-03303;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser pour un usage résidentiel, l'usage et la construction accessoire de poulailler et de parquet extérieur;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2021-05303 de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 115-15-2020 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 27 juillet le règlement 115-15-2020 modifiant le règlement de zonage 115-2;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer la classe d'usage P103 intitulée « usages sous l'égide d'un corps public, gouvernemental ou sans but lucratif à l'éducation, la santé et aux services sociaux, à l'administration publique ou municipale, incluant les institutions d'enseignement, les centres locaux de services communautaires, etc. » dans la zone p-07.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 115-15-2020 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2021-07-281 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 19 juillet la résolution 2021-07-281 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 220;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à l'aménagement d'une cidrerie, sur le lot 4 848 137, sis au 10, rue du Cimetière;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 2021-07-281 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.



N° de résolution
ou annotation

351-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-56 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 août le règlement 458-56 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier diverses dispositions, notamment relatives aux usages accessoires, à la plantation d'arbres pour les projets intégrés, aux usages des zones H3-174 et C4-006 ainsi que la délimitation des zones H3-057 et H2-059;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-56 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

352-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 594-2 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 3 août le règlement 594-2 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 594;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à remplacer le plan du secteur « centre-ville »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 594-2 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

353-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-21-020 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 6 août le règlement 699-21-020 modifiant le règlement de zonage 699-11;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier la délimitation de la zone RC-1 afin d'intégrer le lot 5 602 501, modifier les normes relatives aux appareils de climatisation et d'échange thermique et prévoir des normes relatives aux remises contiguës pour les résidences jumelées et contiguës;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 699-21-020 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.



N° de résolution
ou annotation

354-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 736 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 6 août le règlement 736 remplaçant le règlement 668-05 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à remplacer le règlement sur les ententes des travaux municipaux afin de permettre le développement de la municipalité en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 736 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

355-0821

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 701-21-6 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 6 août le règlement 701-21-6 modifiant le règlement de construction 701-11;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les normes relatives au niveau des remblais par rapport à la rue lors de nouvelle construction;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 701-21-6 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

PROPAGATION D'UNE PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE : LA RENOUÉE JAPONAISE

Madame Grimard indique que la Ville de Sutton a transmis à la MRC une mise en demeure qu'elle a reçue au sujet de la propagation de la Renouée Japonaise. Après discussion, le comité d'aménagement a notamment indiqué qu'il serait intéressant que le service de la gestion du territoire de la MRC fasse le tour des bonnes pratiques reconnues et de diffuser l'information auprès des municipalités, notamment pour les travaux publics. Une recherche sera également effectuée quant aux subventions disponibles pour les municipalités.



N° de résolution
ou annotation

356-0821

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 702-21-8 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 16 août le règlement 702-21-8 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 702-11;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à retirer l'obligation d'obtenir un permis afin d'installer une thermopompe;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 702-21-8 de la Ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

357-0821

**NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS :
BRANCHE 44 DU COURS D'EAU MORPIONS**

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 44 du cours d'eau Morpions par la municipalité de Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme de professionnels pour assurer certains services dans le cadre du projet d'entretien de la branche 44 du cours d'eau Morpions dans la municipalité de Sainte-Sabine;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour la réalisation de services dans la préparation du projet d'entretien de la branche 44 du cours d'eau Morpions au montant forfaitaire de 7 200 \$, excluant les taxes. Lesdits services inclus dans le prix forfaitaire sont plus particulièrement :

- La prise de relevés techniques;
- La rédaction d'un sommaire exécutif;
- Le support professionnel à la réunion des intéressés;
- La préparation des documents nécessaires au dépôt de l'avis préalable (APE) au Ministère, le cas échéant;
- La production des plans et devis émis « Pour Soumission » et « Pour Construction »;

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour la surveillance des travaux qui sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant.



N° de résolution
ou annotation

358-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 JUILLET 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 7 juillet 2021.

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 AOÛT 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 4 août 2021.

OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CASTORS

CONSIDÉRANT que la MRC réalisera les travaux prévus aux plans et devis (ALPG-2019-403) dans le cours d'eau Castors;

CONSIDÉRANT la négociation de contrat de gré à gré autorisée par la résolution 176-0320 ;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par *Les Entreprises Réal Carreau inc.*;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De conclure un contrat de gré à gré pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Castors avec l'entreprise *Les Entreprises Réal Carreau inc.* aux taux horaires et prix unitaires suivants :

- Débroussailleuse : 200 \$/heure
- Pelle Komat'su PC200LC8 : 150 \$/heure
- Buldozer Dresser TD20 : 210 \$/heure
- Transport machinerie : 140 \$/heure
- Pierres 4 à 8 : 50\$ /tonne
- Nettoyage ponceau : 2 000 \$ l'unité
- Manœuvre : 45 \$/heure

Le montant estimatif global de ce contrat de 23 500 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le directeur général, monsieur Robert Desmarais à signer au nom et pour le compte de la MRC le contrat concernant le présent objet.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DÉTAILLÉ DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2021

Monsieur Desmarais porte à l'attention des membres du conseil le rapport détaillé des revenus et dépenses au 30 juin 2021. Il invite ceux-ci à le contacter s'ils ont des questions.



N° de résolution
ou annotation

359-0821

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

COMPTES À PAYER AU 4 AOÛT 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la dépense excédant le pouvoir du comité administratif en date du 4 août 2021, à savoir:

Détail	
Fournisseurs	Total
Centre d'Action Bénévole de Sutton (Soutien pour le travail - Cellule Jeunes + Familles B-M)	\$40 956,12
Total	\$40 956,12

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

360-0821

**MODE DE TENUE DES RÉUNIONS DES COMITÉS ET DU CONSEIL
POUR LA PÉRIODE POSTPANDÉMIQUE**

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par téléconférence;

CONSIDÉRANT que certains comités et rencontres de la MRC ne sont pas encadrés par la loi, ce qui permet de déterminer le mode de tenue de ces rencontres pour la période postpandémique;

CONSIDÉRANT que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élu(e)s en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES;

CONSIDÉRANT toutefois que la présence physique des membres de comité favorise la cohésion et le sentiment d'appartenance des groupes de travail;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De permettre, à la fin de l'état d'urgence sanitaire ou lorsque possible, la tenue des comités et des rencontres de la MRC qui ne sont pas encadrés ou règlementés par la loi selon les modes suivants :

- En présentiel;
- De manière hybride;
- Par des moyens technologiques (ex. : téléconférence);

Que les membres des comités fassent un effort raisonnable pour être présent physiquement, notamment lorsque les sujets discutés sont importants (ex. : rencontres budgétaires) et/ou pour favoriser la cohésion et le sentiment d'appartenance des groupes de travail.

De demander aux président(e)s des comités le soin de déterminer le mode de tenue des rencontres.

Que, malgré ce qui précède, les comités et rencontres suivantes doivent être tenus selon les prescriptions de la loi et/ou de leurs règles:

- Le conseil des maires;
- Le comité administratif;
- Le conseil d'administration du CLD;
- Le comité de sécurité publique;
- Le comité consultatif agricole;
- Tout autre comité et/ou rencontre encadré par la loi ou par une règle quelconque.



N° de résolution
ou annotation

361-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De recommander au CA du CLD d'appliquer les mêmes règles, avec les adaptations nécessaires.

ADOPTÉ

ENTÉRINEMENT DE L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 11 DU PROGRAMME AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

CONSIDÉRANT que le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la **MRC** par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

CONSIDÉRANT que le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021 cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT que le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'entériner la signature de l'avenant 11 du programme *Aide aux entreprises en régions en alerte maximale* (AERAM) signée par le préfet, monsieur Patrick Melchior.

ADOPTÉ

362-0821

ÉVALUATION – DEMANDE D'EXTENSION POUR LES DÉPÔTS DE RÔLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC Brome-Missisquoi a compétence en matière d'évaluation, à l'égard de certaines municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

CONSIDÉRANT que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2022 pour l'ensemble des municipalités suivantes:

46017	Saint-Armand
46025	Pike River
46030	Stanbridge Station
46040	Bedford
46045	Stanbridge East
46095	Saint-Ignace-de-Stanbridge
46100	Notre-Dame-de-Stanbridge
46105	Sainte-Sabine

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'évaluateur qu'un délai sera probablement nécessaire pour le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

D'aviser la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC déposera les rôles d'évaluation des municipalités suivantes avant le 1^{er} novembre 2021, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt:

46017	Saint-Armand
46025	Pike River
46030	Stanbridge Station
46040	Bedford
46045	Stanbridge East
46095	Saint-Ignace-de-Stanbridge
46100	Notre-Dame-de-Stanbridge
46105	Sainte-Sabine

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

363-0821

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE ENTRE
SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM**

CONSIDÉRANT que le corridor ferroviaire en titre n'a pas été exploité depuis le 15 mars 2012, date à laquelle l'ancienne compagnie de chemin de fer *Montreal Maine & Atlantic* a signifié aux ministres responsables des transports, son intention de cesser l'exploitation du tronçon de la voie comprise entre Saint-Hyacinthe et Farnham pour éventuellement en céder la propriété;

CONSIDÉRANT que le Canadien Pacifique s'est porté acquéreur du chemin de fer du centre du Maine et du Québec en 2020;

CONSIDÉRANT qu'avant cette transaction, la Municipalité régionale de comté de Rouville et la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi prenaient part à des échanges, sous la coordination de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains, visant l'implantation d'un parcours cyclable hors route entre les villes de Saint-Hyacinthe et Farnham en empruntant un tronçon de la voie ferrée du chemin de fer du centre du Maine et du Québec;

CONSIDÉRANT que le tronçon visé, d'une longueur de 42,5 km, part de Saint-Hyacinthe, passe par Saint-Pie, Saint-Paul-d'Abbotsford et Ange-Gardien pour se terminer à Farnham;

CONSIDÉRANT que de nombreuses problématiques de sécurité et de nuisances, ainsi que des enjeux au niveau de la gestion des cours d'eau ont été identifiés sur ce tronçon dû à l'absence d'entretien et d'utilisation de la voie ferrée depuis longtemps;

CONSIDÉRANT que la démarche exploratoire actuelle de la Municipalité régionale de comté de Rouville et de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains envers le Canadien Pacifique vise à connaître les intentions de l'entreprise à l'égard du tronçon identifié et à collaborer à la recherche, d'une part, de solutions pour répondre aux problématiques vécues actuellement, et d'autre part, d'avenues éventuelles pour des usages récréotouristiques et sportifs au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT que la démarche actuelle envers le Canadien Pacifique s'inscrit dans la continuité des priorités et orientations locales, régionales et gouvernementales;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

De signifier au Canadien Pacifique l'intérêt de la MRC Brome-Missisquoi à connaître les intentions de l'entreprise à l'égard du tronçon de la voie ferrée d'une longueur de 42,5 km entre les villes de Saint-Hyacinthe et Farnham et à participer à une rencontre avec les divers intervenants concernés concernant ledit tronçon.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES SERVICES DE SANTÉ
DANS BROME-MISSISQUOI DU 10 MAI 2021**

Monsieur Desmarais porte à l'attention des membres du conseil le rapport du comité consultatif pour les services de santé dans Brome-Missisquoi du 10 mai 2021.

**RESSOURCES HUMAINES : AUTORISATION DE LANCER UN CONCOURS POUR
L'EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que les impacts de la pandémie de la COVID-19 ont ralenti considérablement les visites d'inspections des propriétés aux fins de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT l'important retard à combler dans les inspections et la nécessité d'embaucher un technicien/inspecteur ou une technicienne/inspectrice en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'une subvention du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (« MAMH ») pour faire face aux impacts de la pandémie de la COVID-19;

364-0821



N° de résolution
ou annotation

365-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un concours pour l'embauche d'un technicien/inspecteur ou une technicienne/inspectrice en évaluation foncière. Que la totalité des dépenses de salaire et des charges sociales de l'employeur pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022 (environ 15 mois et budget maximum de 85 000 \$) soient prises du fonds octroyé par le MAMH pour atténuer les impacts de la Covid-19.

ADOPTÉ

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER PAR LE CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes en date du 17 août 2021 :

R.I.G.M.R.B.M. (Écocentre régional juin)	64 804,56 \$
R.I.G.M.R.B.M. (Écocentre régional juillet)	68 587,44 \$
R.I.G.M.R.B.M. (RDD)	28 946,26 \$
Total :	162 338,26 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

SUIVI DE L'INTÉGRATION DE LA MRC DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE

Un suivi de l'intégration de la MRC dans la région administrative de l'Estrie est fait.

Monsieur Desmarais indique que le territoire de la MRC est maintenant intégré à la région administrative de l'Estrie depuis le 28 juillet dernier.

Par ailleurs, les membres du conseil discutent de diverses situations en lien avec la Direction de l'Estrie du ministère des Transports du Québec. La tenue d'une rencontre avec ledit ministère est abordée pour régler ces situations.

Également, monsieur Melchior invite notamment les membres du conseil à lui adresser leurs questionnements pour qu'il puisse en discuter avec les représentants des MRC de l'Estrie.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS D'AOÛT ET DE SEPTEMBRE 2021

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois d'août et de septembre 2021.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été adressée à l'attention du conseil des maires.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Beauregard indique qu'une recherche de personnes intéressées à ouvrir un service de garde en milieu familial sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi est faite. Notamment, une séance d'information se tiendra le mercredi 25 août prochain à 18 h 30 à la bibliothèque de Cowansville.



N° de résolution
ou annotation

366-0821

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Un suivi sur les rencontres qui seront tenues entre la firme responsable de l'élaboration des enjeux et du plan d'action du pôle de Bedford et les conseils municipaux du pôle est fait. Monsieur Rioux souligne que l'initiative de ces rencontres aurait dû provenir de la firme. Monsieur Desmarais fera un suivi avec la firme sur cette situation.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne de la municipalité du Canton de Bedford se questionne à savoir si les rencontres prévues entre les conseils municipaux du pôle de Bedford et la firme responsable de l'élaboration du plan de relance du pôle de Bedford seront en présentiel ou par téléphone. Monsieur Melchior indique que ces rencontres sont prévues en présentiel.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.